

Janvier 2025

## **Collision entre une rame de tramway en dérive et une rame arrêtée survenue le 11 janvier 2025 à la station Gare Centrale à Strasbourg (Bas-Rhin)**

### **Fiche de présentation**

#### **Les faits**

Le samedi 11 janvier 2025, vers 15 h 15, une rame de tramway est arrêtée entre les stations « Gare Centrale » et « Les Halles », dans la trémie de sortie du tunnel, en rampe de 7 %. Des manifestations dans le centre-ville de Strasbourg contraignent l'exploitation des tramways et de nombreuses rames sont concentrées dans la zone, notamment sur le tronçon concerné, commun aux lignes A et D.

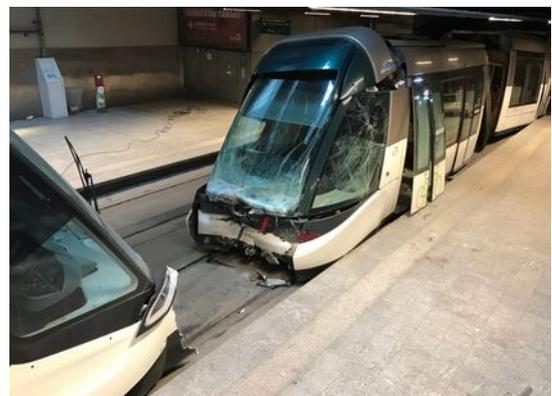


**Plan de la zone concernée  
et parcours de la rame en dérive**

Au moment de repartir, la rame part en dérive pour une cause inconnue. Elle parcourt donc le tunnel dans le sens de la pente, inverse de la circulation normale, en prenant de la vitesse. Après plusieurs centaines de mètres elle termine sa course contre une autre rame, arrêtée à quai dans la station Gare Centrale.

De nombreux voyageurs sont présents dans les deux rames. L'accident implique 131 personnes dont 68 seront blessés légers.

Les dégâts matériels sont importants, notamment au niveau de la structure des rames (bouts avant, liaisons entre les caisses...).



**Les deux rames après la collision**

Les deux rames sont des Citadis du constructeur Alstom, en service depuis un peu moins de 20 ans.

Une enquête judiciaire a été ouverte. L'enregistreur de paramètres est sous scellés ainsi que les vidéos des rames. Le BEA-TT disposera de toutes les informations.

### **Ouverture de l'enquête par le BEA-TT**

Du fait des nombreux blessés, des dégâts matériels importants, de l'impact médiatique fort et du type d'accident, cet accident fait l'objet d'une enquête technique du BEA-TT par décision de son directeur le 11 janvier 2025.

L'enquête sera réalisée dans le cadre des articles L.1621-1 à 1622-2 et R.1621-1 à 1621-26 du Code des transports. Elle a pour seul objet de prévenir de futurs accidents et ne vise pas à déterminer des responsabilités. Elle consiste à collecter et analyser les informations utiles pour déterminer les causes exactes et les facteurs contributifs à la survenue de l'accident, en vue de formuler des recommandations de sécurité visant à réduire le risque de répétition d'accident analogue.

Les investigations du BEA-TT porteront tant sur les aspects techniques que sur les facteurs organisationnels et humains.